

Nom : _____
 N° de dossier : _____
 Date : _____

**FRAIS POUR L'ADMINISTRATION
 D'UNE SUCCESSION**

Conformément au *Règlement sur les droits payables au curateur public*

*Règlement sur les droits payables au curateur public
 Loi sur le curateur public*

N°	Service fourni	Articles de loi habilitants	Calcul des frais	Total
29.	Ouverture du dossier	Articles 23 à 27 de la <i>Loi sur le curateur public</i>	600 \$	
30.	Transfert de biens immobiliers au bénéficiaire	Articles 23 à 27 de la <i>Loi sur le curateur public</i>	4 % de la valeur brute des biens transférés _____ x 0,04 = valeur brute	
31.	Vente de biens immobiliers (avec agent) Vente de biens immobiliers (sans agent)	Articles 23 à 27 de la <i>Loi sur le curateur public</i>	4 % du prix de vente brut provenant de la vente de biens immobiliers par un agent _____ x 0,04 = prix de vente brut 5 % du prix de vente brut provenant de la vente de biens immobiliers si la vente a lieu sans agent _____ x 0,05 = prix de vente brut	
31.1	Ménage et triage des biens de la succession	Articles 23 à 27 de la <i>Loi sur le curateur public</i>	Taux horaire _____ à _____ = n ^{bre} d'heures taux horaire (30 \$)	
31.2	Administration de la vente des biens de la succession	Articles 23 à 27 de la <i>Loi sur le curateur public</i>	Taux horaire _____ à _____ = n ^{bre} d'heures taux horaire (30 \$)	
32.	Réception d'argent comptant (autrement qu'en vertu du n° 27)	Articles 23 à 27 de la <i>Loi sur le curateur public</i>	5 % de l'argent comptant reçu _____ x 0,05 = argent comptant reçu	
33.	Réception de revenus générés par les biens	Articles 23 à 27 de la <i>Loi sur le curateur public</i>	5 % des revenus _____ x 0,05 = revenus	
34.	Demandes au tribunal (autres que pour des lettres d'administration, des lettres d'homologation ou des ordonnances de fermeture)	Articles 23 à 27 de la <i>Loi sur le curateur public</i> , et paragraphe 2.1. du <i>Règlement sur les droits payables au curateur public</i> de la <i>Loi sur le curateur public</i>	Taux horaire _____ à _____ = n ^{bre} d'heures taux horaire (200 \$)	
	Préparation d'une déclaration de revenus	Paragraphe 2.2. du <i>Règlement sur les droits payables au</i>	75 \$ x _____ = n ^{bre} d'années	

		<i>curateur public</i>		
	Préparation d'une déclaration de revenus d'une succession	Paragraphe 2.2. du <i>Règlement sur les droits payables au curateur public</i>	$75 \$ \times \frac{\quad}{\text{n}^{\text{bre}} \text{ d'années}} =$	

Remise des frais conformément à l'article 37 de la Loi sur le curateur public : FRAIS _____

Autorisée par le curateur public :

_____ REMISE DES FRAIS _____

Date :

TOTAL DES FRAIS FACTURÉS _____

TPS _____

MONTANT À PAYER _____